

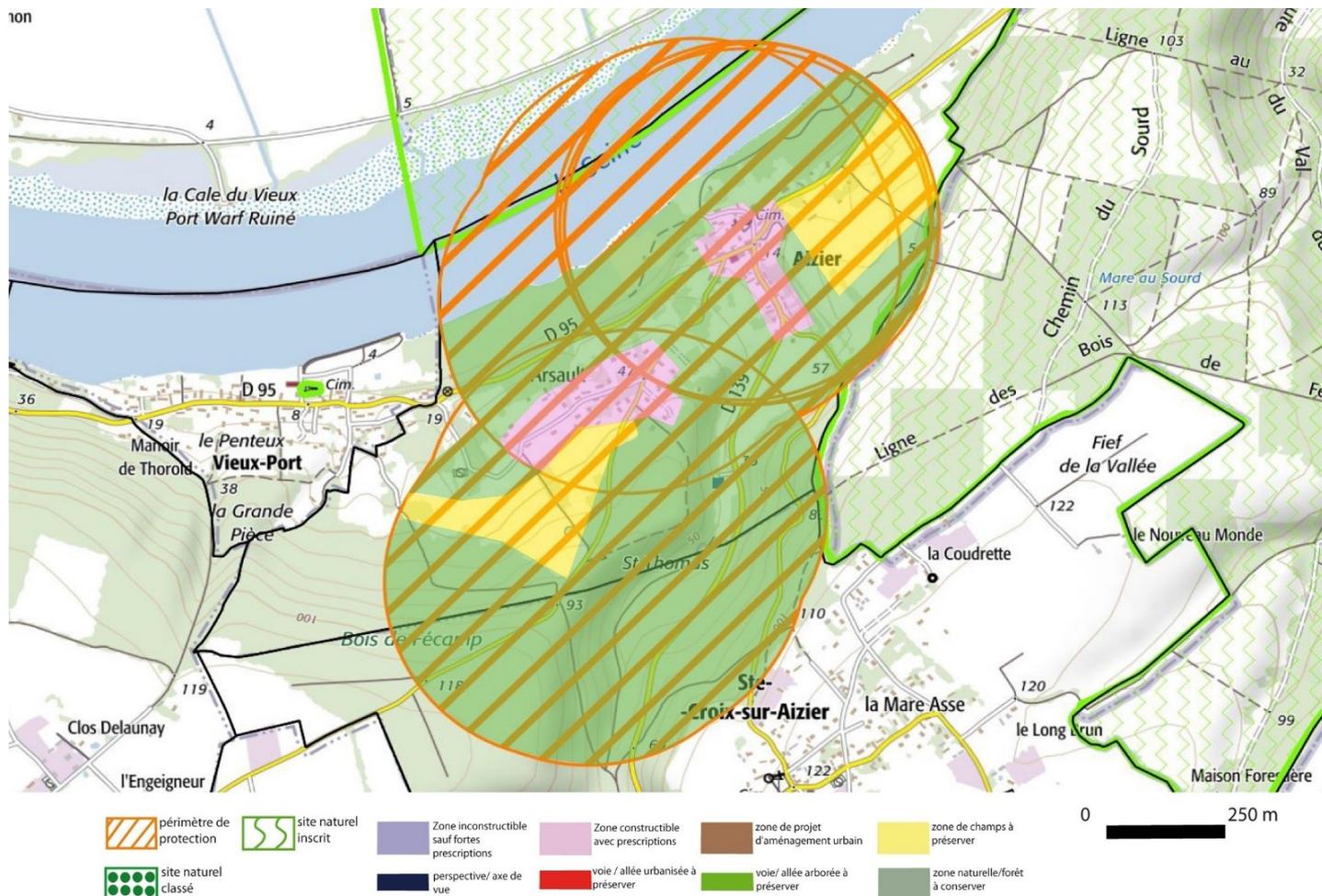
Aizier > Sépulture mégalithique

D'autres protections se trouvent sur la commune. L'église, la croix du cimetière, le quai antique et les vestiges visibles ou enfouis de la chapelle et de la maladrerie saint Thomas Becket, y compris l'enclos, sont des monuments historiques.

Le monument est inscrit au titre des monuments historiques depuis le 23 avril 1999.

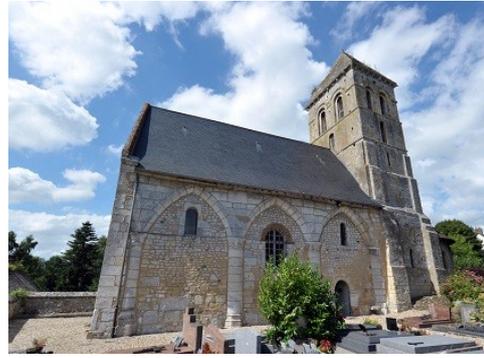
Dans le cadre de l'étude documentaire « inventaire des mégalithes du département de l'Eure » réalisé par le service régional de l'archéologie et le conseil départemental, le site est décrit de la façon suivante : « Dalle percée (1 m 50 de large sur 1 m 80 de long) découverte à la fin du XIX^e siècle, lors de la construction de la route reliant Aizier à Bourneville. Elle était enterrée à 2 mètres de profondeur parmi plusieurs autres pierres massives. Elle fut la seule conservée intacte et placée dans un mur en terrasse d'une propriété privée située derrière l'église. Dans le même secteur, on découvrit, lors du creusement des fondations d'une maison bordant la route : « des crânes sous de grosses pierres ». Selon le récit de G. Biochet, une pierre « faisant office de bouchon » se trouvait à proximité. En 1977, la dalle gisait dans un fossé en bordure de la route. Menacée de destruction, elle fut redressée et placée devant l'église d'Aizier par J. M Barret. La fouille entreprise lors de l'opération de sauvetage n'a révélé aucun vestige en place autour du bloc. Cette dalle correspond sans doute à la séparation interne d'une allée couverte. Selon une note dactylographiée de G. Fosse, rédigée en mars 1978, des blocs dressés auraient été rencontrés quelques années auparavant : « à proximité immédiate de l'endroit où gisait cette dalle ; il pourrait s'agir des orthostates de la même allée couverte ».

Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).





Le monument



Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500 m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au-dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500 m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20 cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Les abords du monument

